



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

**Information sur l'absence d'avis  
de l'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur la révision du plan local d'urbanisme  
de Boussens (31)**

N° saisine 2019-7601  
N° MRAe 2019AO126

Par courrier reçu à la DREAL le 19 juin 2019, la commune de Boussens a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision du PLU au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 19 septembre 2019 (article R. 104-25 du code de l'urbanisme).